

Les écoles ouvertes

Une alliance pour relever le défi de l'éducation



Toutes nos publications sont disponibles :

- En *téléchargement*, depuis l'adresse internet de notre ASBL :
www.cpcp.be/Études-et-prospectives
- En *version papier*, vous pouvez les consulter dans notre centre de documentation situé :

Rue des Deux Églises, 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00 - Mail : info@cpcp.be

INTRODUCTION

L'éducation... Un enjeu pas toujours évident à décrypter tellement il semble tirailé par différents acteurs. Il est loin le temps où les mères de famille étaient, seules, en charge de la bonne éducation de leurs enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle ou primaire. Aujourd'hui, une multitude d'acteurs sont en contact avec les enfants dès leur plus jeune âge. Chacun à leur tour, ils ont un rôle à jouer dans l'apprentissage et le développement de l'enfant.



Cette division des rôles implique un partage des responsabilités, susceptible d'entraîner un manque de communication entre les différentes instances d'éducation. Ce qui pourrait avoir de tristes conséquences pour les jeunes enfants. Même si l'école ne peut assumer tous les rôles complémentaires aux parents, offrir un rôle de coordinateur à cette institution ne pourrait-il pas se révéler bénéfique pour l'ensemble des acteurs ? C'est en tout cas une idée en vogue aux Pays-Bas : placer l'école au centre d'un réseau reliant les associations d'accueil extra-scolaire, l'école et les parents. Que penser de cette approche ? Quelles sont les expériences déjà mises en place ? Sur base de rencontres avec les acteurs de terrain, nous dresserons le tableau de la situation actuelle avant de nous interroger sur les réponses à y apporter.

I. CONSTATS

1. Éducation et instruction : les frontières se brouillent

a. La famille en pleine évolution

L'éducation des enfants relève d'une responsabilité collective non seulement centrée sur l'axe « Famille et École », mais également dispatchée entre une multitude d'acteurs (organisations de jeunesse, écoles de devoirs, éducateurs de rue, secteur de l'aide à la jeunesse, secteur socioculturel, clubs sportifs, plaines de jeux). Les besoins et les réalités des familles d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes qu'hier. Dès lors, c'est tout un secteur qui a dû s'adapter, notamment aux demandes de prise en charge avant et après l'école.

Dans le même temps, les structures familiales ne semblent plus aussi solides qu'auparavant. Manque de temps, souvent, d'investissement, parfois, les problèmes vécus par l'enfant doivent désormais être gérés au sein de l'institution scolaire.

b. De nouvelles missions pour l'école et les enseignants

Dans la foulée, ce sont les missions de l'école qui s'en trouvent chamboulées. Outre sa mission traditionnelle de transmission de savoirs et de savoir-faire, elle est devenue un lieu de formation au savoir-être. Son champ d'action ne se limite plus à l'instruction au sens strict, il s'étend désormais à l'éducation au sens large.

Le décret « missions », instauré en 1996-1997 par la Ministre Marie Arena, semble avoir consacré cette évolution. Selon ce texte, l'objectif de l'enseignement est de permettre à chaque jeune d'acquérir tous les outils nécessaires à sa construction sociale de citoyen responsable. Il s'agit d'offrir un apprentissage adapté à chacun mais également d'étendre l'enseignement, au-delà

“ *Les professeurs se sentent de plus en plus considérés comme des parents de substitution qui doivent apprendre les règles de base du savoir-vivre à certains enfants.* ”

de la transmission des savoirs, à l'apprentissage des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-vivre. Sur le plan des méthodes d'apprentissage, l'assimilation des théories passe désormais par leur application au quotidien.

La diversification des missions de l'école est un défi de taille pour les enseignants. Les professeurs se sentent de plus en plus considérés comme des parents de substitution qui doivent apprendre les règles de base du savoir-vivre à certains enfants. Ils endossent désormais les costumes d'animateurs, d'éducateurs, de sociologues et de psychologues. La relation verticale « maître-élève », le premier inculquant un savoir au second, a fait place à une certaine réciprocité. Cette multiplicité des casquettes vise à permettre aux jeunes de développer des compétences pratiques à travers l'apprentissage théorique. Dans le même temps, la déconstruction de la figure du professeur place l'enseignant sous le feu des critiques. En effet, les parents hésitent de moins en moins à remettre en cause les décisions prises par l'école à l'égard de leurs enfants.

c. Quel équilibre ?

Les nouvelles missions attribuées aux enseignants couplées au regard de plus en plus critique des parents à leur égard peuvent générer une certaine confusion. Finalement, comment concilier respectueusement le rôle de parent et le rôle de l'enseignant ? Où s'arrête l'éducation familiale et où commence l'instruction scolaire dans ce nouveau contexte ?

Les parents ont-ils un droit de regard sur les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants ? De leur côté, les professeurs peuvent-ils se permettre de critiquer l'éducation et les références idéologiques des enfants ?

Il semblerait qu'aujourd'hui, des structures de dialogue soient davantage mobilisées afin que la sphère familiale et la sphère scolaire se comprennent mieux et puissent travailler main dans la main pour un meilleur accompagnement de l'enfant. C'est notamment le rôle des groupes de parents organisés dans le cadre d'activités d'éducation permanente favorisant la construction d'un dialogue serein et constructif entre tous les acteurs.



2. Le temps scolaire

En parallèle à la question du rôle respectif des différents acteurs, se pose la question du temps scolaire. Force est de constater que celui-ci n'est plus adapté à la vie professionnelle des parents. En effet, il est à présent habituel que les deux parents aient une activité professionnelle. De plus, ceux-ci ont besoin de temps pour s'épanouir personnellement en dehors de la maison. La prise en charge des enfants en dehors des heures scolaires peut dès lors ressembler à un casse-tête sur le plan de l'organisation.

“ Force est de constater que celui-ci n'est plus adapté à la vie professionnelle des parents. ”

La mise au travail des femmes a généré des besoins en matière de structures de soutien à la parentalité étant donné que les horaires des écoles et des crèches ne tiennent pas compte des obligations professionnelles et des contraintes de mobilité des parents. Les horaires scolaires oscillent entre 8h30 et 16h00, ce qui correspond rarement à un horaire de travail. De ce fait, les enfants ont besoin de structures d'accueil avant l'école et après les cours. Et la famille élargie ne peut pas toujours pallier cette discordance...

La question est alors la suivante : que faire de ce temps qui s'ajoute au temps scolaire ? Qui doit le prendre en charge ? Quelles activités proposer ? Des garderies sont parfois organisées dans certaines écoles, d'autres travaillent avec une école de devoirs à proximité mais cela n'est pas généralisé, et pas forcément satisfaisant.

Face aux nouvelles missions qui incombent à l'école et à l'augmentation des demandes de prise en charge en dehors des heures d'école, il semble important de pouvoir repenser l'accueil extra-scolaire et la gestion du temps libre des enfants. Pour cela, des propositions politiques et citoyennes ont déjà été exprimées. En provenance des Pays-Bas, le principe d'école ouverte en est un exemple. Mais qu'en est-il réellement ?

II. LES ÉCOLES OUVERTES

Le concept d'école ouverte est un nouveau principe dont l'évocation est de plus en plus fréquente. Toutefois, il peut recouvrir des réalités bien différentes. Nous nous intéressons ici à l'expérience néerlandaise qui tente d'apporter des réponses en matière d'accueil extrascolaire. Mais en Belgique, la signification du terme est tout autre. Il désigne certains établissements basés sur une « pédagogie active », telle que la pédagogie « Decroly »¹. L'objectif de

ces écoles est de faire des enfants les acteurs prioritaires de leur enseignement. Ils définissent eux-mêmes le rythme de travail, les matières abordées et la gestion du temps. Chez nous, le concept d'école ouverte n'est donc pas directement lié à la question de l'accueil extrascolaire, gare aux confusions.

“ Une ouverture de l'école sur le monde extérieur. ”

1. Définition néerlandaise²

Chez nos voisins hollandais, « l'école ouverte³ » se comprend plutôt comme une ouverture de l'école sur le monde extérieur. Les « écoles ouvertes » néerlandaises, ce sont des établissements ouverts à leur environnement proche, que ce soit les clubs de sport, les académies de musique, les associations culturelles et milieux d'accueil des enfants durant le temps extra-scolaire. Le réseau local est donc mis à contribution à travers les relations qui peuvent se construire avec les établissements scolaires. Les hollandais considèrent que l'école doit s'enrichir de l'expérience et du professionnalisme des associations qui l'entourent et ainsi éviter de fonctionner en vase clos.

¹ <http://www.ecoleouverte.be/website/Lécole/Leprojetdétablissement/tabid/79/Default.aspx#pil> (23/04/2014)

² DEMEUSE, M., , DESMEDT, E., NICAISE, I., In *Une école réellement juste pour tous !*, Waterloo, Plantyn, 2009

³ « Brede school » en néerlandais.

Pour réussir un projet d'école ouverte, certaines conditions ont été mises en évidence aux Pays-Bas :

- Chaque partenaire éducatif doit conserver sa particularité sur le terrain, tout en abandonnant une part de son autonomie pour s'intégrer dans une organisation à plus grande échelle ;
- Un coordinateur doit être investi de la mise en réseau ;
- Les directions d'école doivent libérer du temps afin d'intégrer au maximum ces nouveaux partenaires dans le fonctionnement et la philosophie de l'établissement ;
- L'accès financier à l'ensemble des projets mis en place doit être assuré pour tous les enfants.

L'objectif des écoles ouvertes, tel que présenté aux Pays-Bas, est de créer un réseau autour d'un établissement scolaire permettant de proposer aux familles un accueil extra-scolaire adapté aux demandes des familles et à l'offre des acteurs locaux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il n'existe pas deux écoles ouvertes identiques. En effet, les réalités divergent d'une région à l'autre. Une école ouverte dans une grande ville ou dans une commune rurale ne produira pas les mêmes effets. C'est cette variété que les Pays-Bas veulent également mettre en évidence en développant ce concept.

2. En France, un concept encore différent

En France, les écoles ouvertes renvoient à un autre principe : accueillir au sein des établissements scolaires des jeunes qui ne partent pas en vacances durant les congés scolaires. Ces écoles ouvrent également leurs portes le mercredi et le samedi.

“ *Ce système vise notamment une meilleure intégration des nouveaux élèves.* ”

Pour les établissements scolaires, notamment ceux qui sont situés dans des zones difficiles et précarisées, c'est l'occasion de montrer un visage moins austère. Ils deviennent alors des carrefours entre les associations culturelles, sportives et éducatives. Ce système vise notamment une meilleure intégration

des nouveaux élèves avant la rentrée et une appropriation des locaux dans un contexte ludique. Trait original, la mise en place de tels projets repose sur le bon vouloir du directeur de l'établissement et de son personnel.

En France, il y a donc une prise en considération des difficultés de faire coïncider les rythmes scolaires des enfants et les rythmes professionnels des parents. Les congés scolaires sont souvent perçus comme trop longs par ces derniers. En effet, il est difficile de prévoir une présence permanente auprès de leur progéniture à cette époque de l'année.

III. L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE EN WALLONIE ET À BRUXELLES

En Wallonie et à Bruxelles, les enfants peuvent être accueillis à l'école après le temps scolaire dans le cadre d'activités d'associations partenaires gravitant autour de l'école, comme les écoles de devoirs. Par ailleurs, depuis 2003, une perspective proche de la philosophie des écoles ouvertes néerlandaises a été mise en place sur notre territoire : le décret « Accueil Temps Libre ».

1. Mise en place du décret ATL (accueil temps libre)

Le décret du 3 juillet 2003⁴ reconnaît aux communes un rôle fondamental de coordination des initiatives d'accueil extrascolaire. Un budget leur est alloué via l'ONE (l'Office National de l'Enfance). Cette aide financière doit permettre d'organiser cette coordination, d'analyser les besoins et d'élaborer un programme d'action avec l'aide de la Commission consultative de l'accueil (CCA). Il s'agit d'une commission composée d'une part, de représentants du conseil communal, de représentants des réseaux d'enseignement présents sur la commune, de représentants d'associations actives dans le milieu de la jeunesse et de représentants des associations de parents d'élèves.



Le programme d'action mis en place suite à cette concertation prend le nom de programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE). Il est également traduit dans un plan d'action annuel validé par l'ONE dont l'objectif est de redynamiser la concertation communale. Cette action n'est pas obligatoire mais elle concerne déjà 226 des 272 communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, preuve de son utilité.

⁴ Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, dit décret « ATL ».

2. Le décret ATL sur le terrain : deux exemples

a. Bastogne...

Depuis 2006, le décret a été mis en place dans cette commune rurale de la province du Luxembourg connue pour l'étendue de son territoire et la concentration des services dans le centre ville. Au départ, elle avait été choisie comme commune pilote pour ce nouveau projet.

La première action du coordinateur a été de dresser un état des lieux des demandes des associations, des écoles et des parents. Deux lacunes importantes sont apparues d'entrée de jeu : un manque d'information global sur les activités menées ainsi que des horaires peu adaptés aux réalités sociales. La nécessité de disposer de locaux exclusivement dédiés à l'accueil extrascolaire, de diminuer le coût des stages de vacances et d'améliorer l'accès pour les habitants des villages a également été mise en évidence.

Sur cette base, un plan CLE a été proposé pour 5 ans, en vue de mettre en place différentes actions. Il prévoyait notamment :

- La mise en place de **partenariats** avec les partenaires locaux (ludothèque communale, clubs sportifs, associations d'aide à la jeunesse) ;
- L'amélioration de la **qualité de l'accueil** (formation des accueillantes, dispositifs pour les enfants porteurs de handicap) ;
- Une meilleure desserte de la **périphérie**, grâce à l'organisation de plaines de jeu itinérantes organisées dans les villages (projet Mobiplaine organisé par la Maison des Jeunes de Bastogne) ;
- La diffusion de **l'information** auprès des habitants. Un fascicule reprenant toutes les activités organisées paraît désormais trimestriellement tandis qu'un site internet reprend toutes les informations nécessaires.

“ *L'accueil des 0-3 ans pose toujours problème.* ”

Malgré ces avancées, les acteurs de terrain pointent la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'améliorer la qualité de l'accueil, à travers notamment une meilleure formation des accueillantes. Des progrès pourraient également être réalisés dans l'efficacité du travail en réseau.

Par ailleurs, d'autres questions liées à l'accueil de l'enfance à Bastogne doivent encore être abordées. L'accueil des 0-3 ans pose toujours problème. 30 familles attendent que leur enfant puisse être accueilli. En outre, Bastogne accueille sur son territoire un grand nombre de frontaliers, ce qui implique des parents rentrant tard du travail (après 18h30). Ce facteur complique fortement les choses car l'accueil extrascolaire est rarement assuré au-delà de cette heure.

b. Berchem-Sainte-Agathe...

Dans cette petite commune bruxelloise, la mise en place du décret a tout d'abord permis la centralisation de tous les stages proposés aux enfants. Mais les motivations qui ont présidé le choix d'appliquer le décret ATL se sont surtout portées sur la nécessité pour les parents de concilier vie familiale et professionnelle.

L'impact du programme CLE a permis, ici aussi, de toucher différents éléments :

- L'amélioration de **la qualité de l'accueil** (personnel mieux formé, locaux plus adaptés, division des groupes, accueil des enfants handicapés) ;
- Une offre de **prix plus démocratique** ;
- Une perspective de **formation continue** pour les accueillants ;
- Une **diversification des activités** (stages organisés pour les moins de 6 ans) ;
- Une meilleure **diffusion de l'information**.

Il reste toutefois une grande difficulté liée aux coûts de l'accueil car il n'est pas proportionnel aux revenus des parents. En termes de perspectives, des projets sont actuellement en réflexion. Ils pourraient faire l'objet d'actions de terrain très prochainement. Au-delà de la pérennisation des stages organisés actuellement, il s'agirait d'élargir l'offre à d'autres activités et à d'autres tranches d'âge. Des activités pourraient également être organisées le mercredi et le samedi. Enfin, il serait question de créer une école de devoirs publique.

Grâce à cette expérience pilote, des constats ont pu être tirés pour l'ensemble de la Région bruxelloise :

- Un manque de formation du personnel ;*
- Le coût trop élevé des activités (les congés scolaires coûtent très cher aux parents) ;*
- Un manque de places (particulièrement criant pour les enfants handicapés et les moins de 6 ans) ;*
- Un accueil inadapté aux enfants handicapés ;*
- Un taux d'encadrement trop bas ;*
- Une surexploitation des (rares) locaux disponibles.*

IV. PERSPECTIVES

1. La route est encore longue

Le projet d'écoles ouvertes apparaît dans les discussions de la campagne pour les élections régionales de 2014. Si l'accueil des enfants avant et après l'école s'est amélioré depuis une dizaine d'années, il est proposé d'investir davantage encore dans un accueil de qualité.

Nous l'avons vu, des améliorations ont déjà été observées sur le terrain, notamment via une couverture géographique plus adaptée aux besoins et via l'élargissement des plages horaires. Des progrès ont également été réalisés au niveau des normes liées au taux d'encadrement, de la formation du personnel et du respect des codes de qualité de l'accueil. Il n'est désormais plus possible de faire n'importe quoi lorsque l'on évoque l'accueil extrascolaire.

“ L’offre est encore loin de répondre aux besoins. ”

Mais certaines lacunes sont encore à combler. Tout d'abord, l'accueil des enfants, avant et après l'école, reste très coûteux pour les parents à revenus modestes. De plus, l'offre est encore loin de répondre aux besoins. C'est particulièrement le cas dans les grandes villes et les villes à forte croissance démographique. Dans les communes rurales, l'accès aux différentes activités reste entravé par des problèmes de mobilité. Sur le plan des horaires, l'insuffisance de l'offre se manifeste par un manque d'activités proposées le mercredi après-midi, les jours de conférences pédagogiques ou lors des vacances scolaires. Concernant la qualité de l'accueil, il ressort que les locaux sont généralement mal adaptés aux activités extrascolaires et, particulièrement, aux enfants atteints d'un handicap.

Face à ces constats, différentes pistes méritent d'être explorées. De manière globale, le financement des structures extrascolaires doit incontestablement être revu à la hausse si on veut améliorer l'accessibilité et la qualité des activités. Ce saut qualitatif passe également par une meilleure formation des accueillants. Surtout, il est nécessaire de renforcer les partenariats entre le secteur

associatif et les écoles, afin d'utiliser au mieux les ressources des différents acteurs. Au-delà des spécificités locales, une réunion de tous les partenaires actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles permettrait de dégager plus précisément les besoins financiers et matériels en la matière. À terme, c'est enfin la question du rythme scolaire, aussi sensible soit-elle, qui mériterait d'être débattue.

2. Le modèle hollandais comme référence ?

Il serait intéressant de pouvoir faire de l'école, institution dont la fréquentation est obligatoire, la cheville ouvrière de l'organisation des activités extrascolaires, notamment pour les familles les moins informées sur le sujet. Cela permettrait également au secteur associatif de se montrer sous un autre jour et de toucher un nouveau public (notamment pour toutes les associations culturelles).

Toutefois, il semble a priori difficile d'adapter le modèle néerlandais à la Belgique, le paysage scolaire étant beaucoup plus complexe dans notre pays. En effet, connaissant la diversité et la complexité des réseaux d'enseignement, le risque d'une appropriation du réseau associatif par les différents établissements n'est pas à exclure. Suivant les différentes idéologies et les structures dirigeantes, certains auraient davantage de contacts que d'autres. Cela risquerait de mettre les écoles les moins populaires et les plus éloignées des centres urbains dans une situation d'isolement. Les inégalités en sortiraient renforcées.

Néanmoins, grâce à la perspective nouvelle offerte par les bassins scolaires⁵ et les bassins de vie⁶ en Fédération Wallonie-Bruxelles, cette proposition pourrait de nouveau être réfléchi. La vision géographique et « inter-réseaux »

⁵ Mis en place en 2009, les bassins scolaires sont des instances sous-régionales de pilotage de l'enseignement qualifiant. Au nombre de dix, ils ont pour objectif de rationaliser l'offre et de l'adapter aux besoins de chaque sous-région.

⁶ Les Bassins de vie Enseignement-Formation-Emploi, également au nombre de dix, visent de manière plus générale à favoriser la concertation entre les acteurs du monde de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et de l'emploi d'une même sous-région. Prévus de longue date, ils tardent quelque peu à se concrétiser.

véhiculée par ces dispositifs permettrait en effet de dépasser les clivages traditionnels pour rationaliser l'offre scolaire et extrascolaire, au bénéfice de tout un chacun.

Mais avant toute chose, il est important de prendre le temps d'évaluer le dispositif ATL et de voir dans quelle mesure il pourrait évoluer vers cet idéal. Il est important de se baser sur la riche expérience des coordinateurs de l'accueil du temps libre avant de s'élancer dans de nouveaux projets. Il serait également intéressant de relier les constats tirés en Belgique aux expériences menées à l'étranger, en vue d'en tirer le meilleur.

CONCLUSIONS

L'expérience néerlandaise des écoles ouvertes est une nouvelle perspective qui permet aux établissements de s'ouvrir au secteur associatif actif dans le milieu de la jeunesse et de l'accueil extrascolaire. L'ouverture des établissements aux mondes qui les entourent est nécessaire et l'école apparaît comme l'acteur idéal pour coordonner l'accueil extrascolaire, au bénéfice des enfants comme des parents.

À l'heure actuelle, la Belgique s'est engagée sur une voie légèrement différente. Bien entendu, on garde à l'esprit l'importance de répondre aux besoins des familles en termes d'accueil extrascolaire. Qu'il s'agisse de l'accueil avant ou après les cours, des activités se sont développées afin d'adapter le temps scolaire aux rythmes professionnels des parents. Cependant, c'est la commune qui est aujourd'hui l'acteur privilégié pour analyser et coordonner les demandes des parents, des enfants et des écoles. La culture des réseaux en Fédération Wallonie-Bruxelles permet difficilement de mettre l'école au centre des liaisons avec le secteur associatif. Mais les réflexions liées aux bassins scolaires et les futurs bassins de vie pourraient bien modifier ces perspectives à l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

- DELVAUX, D., ROSSION, D. et VANDEKEERE, M. , « Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre – Évaluation prévue par l'article 44 », *OEAJ*, décembre 2009 et juillet 2011.
- « Qui garde votre enfant de moins de 12 ans, aujourd'hui ? », *Le Ligueur des parents*, 14 mars 2012, N°7.
- DEMEUSE, M., DESMEDT, E. et NICAISE, I. *Une école réellement juste pour tous !*, Waterloo, Plantyn, 2009.

Auteur : Caroline Trufin

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 27

info@cpcp.be